L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

Est située rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra surscendre son abonnement, en ait fait connaitre son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier des avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste

Bureau de la Compagnie d'Assurances et de la Fabrique d'Huile de Graines de Coton de la Louisiane, enceignure des rues de la Commune et du Camp.

LA compagnie étant à present organisée, les souscripteurs sont par ces presentes informés que le deuxième paiement de dix piastres par action au fonds capital devra être payé mardi 21 juillet prochain, du avant, conformément à la 3e section de l'acte d'incorporation.

23 juin R CLAGUE, secrétaire.

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me District de la Nouvelle Orleans.

A louer pour le 10 juillet prochain, 3 maisons en briques de 4 appartemens, avec galerie sur le derrière, à chaque extrémité de laquelle se trouve une cave et cabinet, carrelée et cuisine en brique à un étage.

La première est située rue St Philippe attenant à la suivante, la seconde formant l'encoignure des rues St Philippe et des Marais.

La troisième rue des Marais attenant à la précédente. Pour les conditions s'adresser au bureau de la compagnie rue St Pierre no 95.

23 juin P PLESSY, secrétaire.

Bureau de la compagnie d'assurances et de la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane,

A UNE assemblée des directeurs de cette institution tenu le 22 du courant, M. J H Caldwell a été élu à unanimité Président, James Ramage, inspecteur, J H Steirret, avocat, H B Cenas notaire, et

23j R CLAGUE, secrétaire.

A UNE assemblée des directeurs de la Compagnie du Desséchement des Marais de la Nouvelle Orléans, tenue à la Nouvelle Orléans le troisième jour de juin courant il a été

Résolu que tout le montant du fond capital de la dite compagnie qui a été souscrit, sera payé dans le courant de la présente année 1835, de la manière suivante, savoir : $50 sur chaque action payables au premier lundi de juillet, $50 au premier lundi de septembre et $30 au premier lundi de novembre prochain.

NOTA—Les souscripteurs au fond capital de la compagnie ci dessus nommée, sont informés que, conformément à la résolution mentionnée plus haut, le *premier paiement* sera dû le lundi 6e. jour de juillet; et ils sont dûment notifiés que le dit *montant sera reçu à la Banque de l'Association* Consolidée.

8 juin—1m C. WATSON, secrétaire.

Compagnie d'Assurances Commerciale.

12 mai 1835.

LES livres de souscription de la Compagnie seront encore ouverts aux souscripteurs, dans le bureau à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, près l'encoignure de la rue Gravier, Lundi suivant, 18 courant, sous la superintendance de la direction.

Wm G Hewes, président.

Messrs. Jules Le Blanc, J Peychier, A L M Dumarin, Abijah Fisk, H M Wright, H F McKenna, R Grening, Alex Grant, Roy, J T Coit—Directors

ANDREW C ARMSTRONG, secrétaire.

A VENDRE à l'amiable jusqu'au 1er juillet prochain, CLARISSE, négresse créole, âgée de 19 à 20 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Si d'ici à cette époque elle n'est pas vendue à l'amiable elle sera crée en vente publique à la Bourse de Hewlett, par J. B. BLACHE.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 19 juin—1

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS

AVIS—Est par le présent donné au public, que, le Lundi 29 juin courant, à midi, au bureau de la mairie, conformément aux ordonnances du conseil, il sera procédé à l'adjudication au rabais, de la fourniture des bois nécessaires aux travaux de la *corporation, pendant les six* mois qui s'écouleront à dater du 1er juillet prochain.

12 juin D PRIEUR, maire.

LES soussignés travaillant à la liquidation de leurs affaires, offrent à vendre à très bas prix les marchandises qu'il ont en magasin. Ils invitent les personnes qui leur doivent à vouloir bien régler leurs comptes, et ceux à qui il est dû sont priés de se présenter pour être payés.

10 juin BORDERES FRERES.

AVIS—Si un nommé *Jean Baptiste Emile Gaubrie* qui est arrivé ici en 1833, à bord du navire Œdipe de Bordeaux, veut avoir la complaisance de passer chez les soussignés, il lui sera fourni des communications importantes au sujet de sa famille. S'il est absent, ses amis et connaissances sont invités à nous désigner le lieu qu'il habite.

CARRIERE & BORDUZAT, no 11, rue St. Louis.

6 juin

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoires et le *Chemin à Coulisses* du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et *dames qui, voulant* partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement *un lieu de repos* mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront *aussi une halte très agréable.*

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses ; mais le *propriétaire en a couru les risques* sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les *encouragemens* accordés à de tels efforts.

23 mai WAYMOUTH

HYGIENE ET SALUBRITE.

IL faut avoir eu besoin personnellement du secours des eaux de Vichy pour bien apprécier le service que Mr. Darcet, *chimiste distingué*, a rendu à l'humanité en créant les pastilles de Vichy, dites pastilles Darcet.

Chacune de ces pastilles est dosée de manière à offrir tous les sels contenus dans une bouteille de l'eau minérale de Vichy, et sous cette forme solide, ce médicament agit avec des résultats beaucoup plus assurés, lorsque l'on ouvrage que six pastilles par exemple renferment toute l'efficacité de six bouteilles d'eau de Vichy, quantite qu'il est difficile de boire sans s'imposer à soi même le mal de la question bannie depuis longtemps, même de nos peines judiciaires.

Les pastilles de Vichy conviennent aux estomacs paresseux et sujets à des aigreurs.

Elles appaisent la soif exagérée que la chaleur fait naitre chez les individus de faible complexion.

Elles guérissent les maux de gorge, parceque dans leur état alcalin, elles sont fondantes, et liquéfient la salive et les mucosités qui par effet contraire sont toujours épaisses et coagulées par toutes les boissons acides.

Elles agissent favorablement sur les voies urinaires, en ce qu'elles tendent à convertir et changer les bases des phosphates calcaires peu solubles qui donnent naissance à la pierre et à la gravelle.

Mais ce qui dans ce climat humide doit surtout attirer l'attention publique, c'est la vertu particulière qu'ont les pastilles Darcet de mettre à volonté terme aux diarrhées et dévoiements endémiques qui prévisnent toujours des dérangemens ou de fatigues d'estomac.

Le prix de ces pastilles est de deux piastres le flacon d'une livre.

Les cents flacons offerts en ce moment au public, ne sont pas une spéculation; ils avaient été apportés ici à l'intention d'un établissement public dont l'organisation n'est trouvée différée.

Il ne faut user de ces pastilles que le troisième ou le quatrième jour d'un dévoiement.

La première journée on prend six pastilles en trois doses avant ou après chaque repas.

La seconde journée on en prend huit à mêmes intervalles.

La troisième journée on va jusqu'à huit et l'on continue ce nombre jusqu'à ce que les digestions soient rétablies, ce qui arrive ordinairement du cinquième au sixième jour.

Les personnes qui pour embarras du foie, ou pour calmer la soif voudraient user régulièrement de ces pastilles ne doivent pas dépasser le nombre de neuf pour éviter des constipations qui sans être dangereuses seraient un inconvénient d'un autre genre.

Nous observons qu'il ne faut pas confondre les dérangemens d'estomac suivis de dévoiement avec les *gastrites* qui demandent toujours les avis d'un médecin.

Nous pouvons garantir qu'il n'entre pas un atôme de mercure dans ces pastilles dont la base n'est autre chose que du bicarbonnate de soude

Il est important de tenir les flacons bien bouchés pour éviter la dissolution des pastilles par l'humidité.

Les dépôts 1o. au bureau de cet feuille.

2o. Rue du Maine, no 84.

10 juin

LE soussigné par ces présentes déclare M John Culbertson son agent et fondé de pouvoir pour faire ses affaires pendant son absence de cette ville.

10 juin—4, 1ps HUSTIN WOOLFOLK.

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur **DELTA**, capitaine Shoridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les *dimanches à 9 heures précises* du matin, pour Mandeville et repartira pour la Nouvelle *Orléans, à 6 heures du soir.*

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain *à 9 heures précis du matin* pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville à 9 heures du matin, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2. à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 25 juin—1y

POUR LITTLE ROCK, FORT GIBSON, ARKANSAS & TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.

Le bateau à vapeur ARKANSAS, capitaine Thompson, est prêt à prendre fret et partira Lundi 29 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

GRAY DURIVE & Co. rue de la Nlle Levée no 42 et 43.

26 juin

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M, et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent.

PAQUEBOT POUR BAYOU LAFOURCHE.

Le nouveau et splendide bateau à vapeur REVENUE, capitaine L. G. Moore, continuera ses voyages pour les ports ci-dessus tant que les eaux le permettront. Il partira tous les mercredis à 10 heures du matin, et en retournant partira de Donald sonville tous les dimanches à 6 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à GRIFFITH & BARNES,

15 juin 1m no 57 Nouvelle Levée.

POUR LA HAVANE.

Le joli brick espagnole PETRONILO, capitaine Ruiz, ayant tout son chargement prêt, partira dans quelques jours; pour passage seulement. S'adresser à 27 juin GARCIA & BUYO.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick espagnole SAN ROMON, capitaine Salva, ayant tous son chargement engagé, partira pour le port ci dessus dans quelques jours. Pour passage seulement. S'adresser à

27 juin GARCIA & BUYO.

POUR MATAGORDA, (Texas)—La goelette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ROBERT & JAMES, capitaine T C Warren ayant son chargement engagé, partira positivement samedi prochain ; elle peut encore charger 50 barils à fret et peut prendre 5 à 6 passagers à la chambre, en s'adressant immédiatement à WILLIAM BRYAN,

25j rue Commune, no 19.

POUR MATAGORDA, Texas.—La goelette fine voilière, ROBERT EDEN, capitaine Geo. Wheelright, partira positivement ce matin et peut prendre 4 ou 5 passagers à la chambre qui seront commodément logés en s'adressant immédiatement à

3j WILLIAM BRYAN, no 19, rue de la Commune

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, *du port d'environ 600* barrils est prête à prendre un chargement pour un *des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré)* pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

8j un—1 J. PRATS & FILS.

POUR BRAZORIA, TEXAS.

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN.

9 juin no 19 rue de la Commune.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane, à tous ceux que cela peut concerner, salut : Qu'il soit connu que attendu que Jas Currel, demeurant en ville de la Nouvelle Orleans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, rég ster des testamens, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et en office grefficr de la cour des preuves, dans et pour la dite ville paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 19 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre ou décret rendu par l'honorable Charles Maurian, *juge de la cour des preuves*, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, *le dit ordre ou décret en date du 12* mars mil huit cent trente cinq, dans la succession de feu James Workman, *la propriété ci après décrite*, a été offert en vente publique par Isaac L. McCoy, un des encanteurs de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, marché le 14 mai, 1833, et adjugée au dit James Currel, comme *étant le plus offrant et dernier enchérisseur*

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Un lot de terre situé sur le côté sud de la rue de la Douane, entre les rues Bourbon et Dauphine, mesurant 30 pieds de face à la dite rue, sur une profondeur de 92 pieds 4 pouces, mesure française, à James Currel, pour $8500 (huit *mille cinq cent piastres*), payables un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre ci-dessus décrit, en conséquence de l'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou la texips et le mode de la vente ou pour toute autre cause qu'iconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour des Preuves, ce 25me jour du mois de juin, A. D. 1835.

26 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes.

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses *amis et le public* que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui le visiteront le 28 juin. *Epoque à laquelle il pourra prendre* 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe *situation de cet établissement*, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaitre au public les *divers avantages.*

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orleans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, *vins et liqueurs seront de la première qualité*, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des *pirogues*, une scine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus facile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin—1 JOHN DAVIS.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Vu différents rapports du voyer, sur l'obstacle qu'offrent à la circulation, deux cylindres en fer, une vieille bouilloire et quelques pièces en fer fondu, qui encombrent le chemin public entre les rues de la Douane et Bienville, depuis 18 mois, avis est par le présent donné, que si les dits objets ne sont pas enlevés dans un délai de cinq jours de la date ci-dessous, il seront, à l'expiration du dit délai, vendus à l'encan par F Dutillet, à 5 heures P. M. pour compte de qui il appartiendra.

23 juin D PRIEUR, maire.

PROPRIETES A LOUER.

Le *soussigné offre à louer* l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Trémé et Marais, le second lit plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre *appartemens, d'une grande* écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.

23 avril A. WARTELLE, 189 *rue Royale.*

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaires

21 mai

BEURRE DE GOSHEN—25 barrillets beurre de Goshen, 1ère qualité, récemment reçu et à vendre par GRAY, DURRIVE & co.

29j 42 et 43, Nouvelle Levée.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nlle. Orléans, 13 juin 1835.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes le samedi 4 de juillet, à sept heures et demie précises du matin, et se réunira sur la place d'Armes, pour célébrer l'anniversaire de ce jour mémorable.

Une distribution de gargousses et de cartouches sera faite sur la Place d'Armes. Les officiers commandans de compagnies devront porter une stricte attention dans l'inspection des fusils et gibernes.

Les officiers commandans de compagnies remettront au major Benj. Busson, inspecteur de brigade, un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre de

J. B. PLAUCHE, Brigadier général,
Com. la Légion de la Louisiane.
D. AUGUSTIN, aide de Camp.

15j

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisse de Pontchartrain.

23 juin 1835.

RÈGLEMENS relatifs au départ et à l'arrivée des chars, commencement aujourd'hui, côté de la ville, le char traîné par les chevaux partira pour le lac à 4 heures A M, à la requête des passagers.

Celui à vapeur commencera à 6 heures A M, et partira toutes les heures jusqu'à 10 heures P M, et après cette heure le char traîné par un cheval continuera jusqu'à minuit, si on le requert.

Côté du lac—le char à vapeur commencera à 5 heures et demie A M, et partira toutes les heures jusqu'à 9 heures et demie P M, et après cette heure le char traîné par un cheval continuera les voyages jusqu'à minuit à la requête des passagers.

Les lundis matins le char à vapeur partira du lac à 8 heures 1-4 A M, pour la commodité des passagers du Madisonville et Mandeville.

En donnant avis d'avance les familles pourront obtenir des chars privés.

Nul fret ne sera reçu après 3 heures et demie P M, ni au lac ni à la ville.

T B LEEFE, secrétaire.

26 juin—8 2ps

DÉPARTEMENT DE LA TRESORERIE.

Nouvelle-Orléans, 24 juin 1835.

EMPRUNT DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que par la 5e. section d'un acte de l'assemblée générale de l'état de la Louisiane approuvé le 1er avril 1835, ayant pour titre "Acte pourvoyant à l'achat d'un nombre additionnel de nègres qui devront être employés par l'Etat aux améliorations intérieures et pour d'autres objets, le trésorier de l'Etat de la Louisiane est autorisé à émettre les bons de l'Etat pour la somme de cinq cent mille piastres, laquelle section est comme suit, savoir :

Section V. Il est de plus décrété, etc. que le trésorier est et demeure par le présent autorisé à émettre les bons de l'Etat, contresignés par le gouverneur pour la somme de cinq cents mille piastres portant un intérêt à raison de cinq pour cent par an, payables en trois termes égaux, de vingt, trente et quarante ans, laquelle somme formera la caisse des améliorations intérieures, et sera employée de la manière ci-après décrite. Bien entendu, que les dits bons ne seront émis, que lorsque le besoin de l'Etat l'exigeront, conformément à la présente section : et bien entendu que les dits intérêts seront payables semi-annuellement au bureau du trésorier d'Etat, sur présentation des mandats de dividendes.

Et attendu que le bureau des travaux publics a requis le trésorier de l'Etat de la Louisiane d'émettre les bons de l'état pour la somme de deux cents cinquante mille piastres, pensant que les besoins de l'état exigent pour le présent que des bons soient émis jusqu'à la concurrence de la dite somme.

En conséquence avis est par les présentes donné que des propositions seront reçues au bureau du trésorier de l'Etat de la Louisiane, dans la ville de la Nouvelle Orléans jusqu'au samedi, 31 octobre 1835, *pour un prêt à faire à l'Etat* de la Louisiane de la dite somme de deux cent cinquante mille piastres aux termes et conditions contenues dans la section ci-dessus. Ces propositions devront être faites par l'entremise d'un agent responsable demeurant à la Nouvelle Orléans, après que la proposition aura été acceptée, la *somme devra être versée* à la banque de la Louisiane le premier de janvier 1836, et sur remise du reçu du caissier de la dite banque, des certificats d'actions seront émis de la somme de mille piastres chaque avec leurs mandats de dividendes, lesquels étant présentés au bureau du trésorier l'intérêt sera payé au porteur, conformément aux termes du dit acte. Il ne sera point reçu de propositions pour une somme moindre que le montant total de l'emprunt.

F. GARDERE,
25 juin—6 Trésorier de l'Etat de la Louisiane.

$10 DE RECOMPENSE—Parti marron de chez le soussigné le vendredi, 18 du courant, le mulâtre ALLEN, âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds 8 pouces, bien constitué. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera à la geole ou le conduira chez son maître encoignure des rues Tchoupitoulas et Gravier.

27j—3 C. DENEUFBOURG.

AVIS—Détenu à la *geole du comté des Allemands*, le nègre américain nommé ROBERT, se disant appartenir à M Wadespoon, de la paroisse Terrebonne. Le dit nègre est âgé d'environ 45 ans, *taille de 5 pieds 8 pouces* environ, étant très noir, et ayant beaucoup de barbe. Le propriétaire du dit esclave est prié de vouloir le retirer en se conformant à la loi.

A LUMINAIS, shérif.
Paroisse St Jean Baptiste. 27 juin—3

$100 DE RECOMPENSE

Seront payées pour l'arrestation du mulâtre BERRY, âgé de 25 ans environ, *5 pieds 9 pouces de hauteur*, mesure anglaise, cheveux crépus, mentier agréables. Il a une dent de moins sur le devant de la machoire inférieure ; il parle l'anglais et un peu le français.

La susdite récompense sera payée à quiconque le conduira au soussigné, ou le logera dans une des geoles de cet Etat, ou donnera telles informations qui conduiront à son arrestation.

L L FERRIERE,
26 juin—6 au coin des rues du Camp et Delor.

$5 DE RECOMPENSE.

Parti marron Dimanche dernier 21 juin, le jeune nègre ROGERS, de 13 à 14 *ans*, courte taille et gros, parlant français et anglais. Il était vêtu d'un pantalon de cotonnade bleue, chemise d'été, chapeau noir. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera à la geole, ou le conduira à son maître au restaurant de la Bourse, rue de Chartres, no 117.

26 juin—3

25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront données à celui qui ramenera au soussigné, ou *logera à la geole de la* Nlle-Orléans, le jeune nègre Charles parti *marron dans la matinée* du 13 juin; il est âgé de 26 ans; sa taille est *d'environ 5 pieds 7 ou 8 pouces*, fortement taillé, très noir et de bonne tournure. Il est joueur de violon. Il *portait lorsqu'il est parti* une levite vert de bouteille un chapeau noir et des pantalons bleus—Son habillement est très décent.

On l'a vu dernièrement qui remontait la côte, et il tâchera sans doute de se procurer un passage à bord des bateaux à vapeur qui remontent le fleuve. Tous capitaines sont prévenus de ne point le recevoir sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.

J. COLE,
33 j—6 Chemin à coulisses de Pontchartrain.

$5 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne dans la matinée du 9 juin, la négresse LYDIA, âgée d'environ 19 ans; elle avait un anneau en fer à la jambe droite et était vêtue salement. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la ramènera au soussigné ou la conduira à la geole.

FRANCOIS,
10 juin Restaura de la Bourse, rue Chartres, no 117

$20 DE RECOMPENSE

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai J. LEBLANC & co

$25 DE RECOMPENSE.

Est partie marron depuis 4 mois le nègre AUSTIN, âgé d'environ 18 ans, appartenant à M D Labranche.

Le nègre a été vu plusieurs fois dans le faubourg Ste. Marie, il se fait passer pour libre, il parle anglais et français, il était engagé l'été dernière comme cuisinier à l'Hôtel du Bayou St Jean.

La dite récompense sera payée à qui conque le ramènera à son maître où à la geole.

6 juin—12, 3ps

$100 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, vers la fin du mois d'avril dernier, le nègre HENRY, âgé d'environ 18 ans, moyenne taille, grosses joues, air sournois, peau noire, bien pris, parlant anglais et français. Il a été rencontré dans la matinée du 27 du dit mois sur la Levée, près de la halle, avec une manne de légumes que l'on suppose qu'il portait à bord de quelque bâtiment ou bateau à vapeur ; on l'avait vu peu de jours avant travaillant à bord du bateau Chesapeare.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans la *geole de la Nouvelle Orléans.*

2 juin—6, 3ps N B LEBRETON.

ON DEMANDE

SUR le champ, un négresse blanchisseuse, une autre bonne repasseuse et un cuisinier ou cuisinière.

Un blanc, bon cuisinier trouvera aussi de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille.

26 juin—1

VENTE PAR LE REGISTER.

Succession de feu Thomas Stroud.

VENTE par le régister des testamens—Vendredi 10 juillet 1835, à 10 heures A M, j'exposerai en vente rue St Philippe entre les rues Condé et Royale en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Thomas Stroud.

Conditions de la vente—comptant.

29 juin W F C DUPLESSIS, rég des tes

Succession de Joachim Chaudé.

VENTE par le régister des testamens—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, l'esclave ci-après décrite appartenant à la succession de feu Joachim Chaudé, savoir :

MARY, mulâtresse, âgée d'environ 28 ans, avec son enfant.

Conditions de la vente : 3 et 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

27 juin W. F. C DUPLESSIS, rég.

Succession de feu Eléonor Coulter épouse décédée de Emanuel Roux.

VENTE par le régister des testamens—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de feu Eléonor Coulter épouse décédée de Emanuel Roux, savoir :

HERBERT, mulâtre, âgé d'environ 25 ans, un peu charpentier.

JENNY, négresse, âgée d'environ 32 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Les actes de vente seront passés pardevant W Y Lewis not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 juin

Succession de feu madame Caroline Salvant, veuve Jean Liben décédée épouse Pierre Garcia.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 6 juillet 1835—J'exposerai en vente à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après nommés appartenant à la succession de feu madame Caroline Salvant veuve Jean Liben décédée épouse Pierre Garcia.

1o MARIE, mulâtresse, âgée de 20 ans, dans l'habitude d'aller en marronage, sachant un peu blanchir et repasser.

2e LAURETTE, négresse de 32 ans, sachant un peu blanchir, repasser et un peu la cuisine.

3o HELENE, griffonne, d'environ 30 ans, dans l'habitude d'aller en marronage et adonne au vol.

4o WILLIAM, mulâtre, âgé de 25 ans, dans l'habitude d'aller marron, charretier, blessé au poignet gauche.

Conditions de la vente : un tier comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. W F C DUPLESSIS, reg.

Les actes de vente seront passés pardevant L Férand, notaire public aux frais des acquéreurs. 2 juin

Succession de feu Samuel Risk.

VENTE par le régister des testamens—Mercredi 8 juillet 1835, à 10 *heures du matin*, j'exposerai en vente rue Julia, no 108, en vertu d'un ordre de la Cour des *Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle* Orléans, pour compte de la succession de feu Samuel Risk, *les effets mobiliers appartenant à la dite succession*, consistant en meubles et le contenu de la fonderie en cuivre *située rue Notre Dame.*

Conditions de la vente : pour toute somme de $100 ou au dessous comptant et pour toute somme au dessus de $100, 4 mois de credit, pour des billets endossés à satisfaction.

27 juin W F C DUPLESSIS, régister.

Succession de feu Pierre Gaillard.

VENTE par le régister des testamens—Jeudi 9 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à l'autre bord du fleuve, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, tout intérêt quelconque que peuvent avoir les mineurs Charles, Robert, Gaillard, Natalins, Eliza, Gaillard, et dame Gaillard, veuve en communauté de Pierre Gaillard, dans le bail, ameliorations et fonds du chantier de navires situé l'autre bord du fleuve.

Conditions de la vente : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec le privilège d'annuler le bail dans le cas où les billets ne seront pas ponctuellement payés, l'acquéreur devant se charger du restant de bois, existant sur la dite propriété et s'obligera de payé à fur et à mesure que les dites sommes seront dues.

W F C DUPLESSIS, rég des teste.

L'acte de vente sera passé pardevant W Y Lewis notaire public, aux frais de l'acquéreur. 27 juin

Succession de feu François Cassanova.

VENTE par le register des testamens—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu François Cassanova.

PROPRIETE FONCIERE—1o. Un lot de terre formant Pencoignure des rues Dauphine et des Ursulines et mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine, sur 65 pieds de profondeur ; ensemble les édifices y construits.

2o. Un lot de terre mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine sur 65 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : un cinquième comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et décrets en toutes.

Le dite propriété sera vendue avec tous les droits, titres et prétentions que peuvent avoir les vendeurs contre Pompionne Courtaud, à une plus grande étendue de terre.

W F C DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés pardevant T Leghers notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 juin

Succession de John Linton.

VENTE par le register des testamens—Lundi 13 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à Pencoin à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu John Linton, les esclaves ci-après nommés, savoir :

JONES, un mulâtre, âgé d'environ 45 ans.

TOM, âgé d'environ 17 ans.

LETITIA, âgée d'environ 30 ans, maladive et son enfant CAROLINE.

SALLY, âgée d'environ 25 ans, et son enfant LETITIA, âgé d'environ 2 ans.

BELINDA, *âgée d'environ 17 ans.*

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, rég des tes.

NB—*Les actes de ventes seront passés pardevant* H B Cénas not. pub. aux frais des l'acquéreurs. 10 juin

Succession de feu Jonathan Ball.

VENTE par le register des testamens—Mardi 22 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits appartenant à la succession de feu Jonathan Ball.

ESCLAVES.

JANE, négresse âgée d'environ 28 ans.

JOHN, nègre âgé d'environ 12 ans.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, register.

Les actes de vente pardevant H B Cenas notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 juin

Succession de madame Mary Prendergrast.

VENTE par le régister des testamens—Vendredi 3 juillet 1835—J'exposerai en vente, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits appartenant à la succession de feu mde Mary Prendergrast, savoir :

ESCLAVES.

1 JOHNSON, nègre, âgé d'environ 23 ans, domestique de maison et laboureur.

2 WASHINGTON, nègre, âgé d'environ 21 ans, domestique de maison et laboureur.

3 EMILY,